VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 62
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison d'une action spécifique, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2019 pour l'ensemble des subventions exceptionnelles allouées à des associations à caractère santé et social est de 10 800 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle aux demandes de subventions afférentes, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2019.

RESTAURANTS DU CŒUR - RELAIS DU CŒUR DU PUY-DE-DÔME

L'association dite Restaurants du Cœur - Relais du Cœur du Puy-de-Dôme a pour but d'aider et d'apporter, sur le territoire du Puy-de-Dôme, une assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.

Action vacances loisirs 2019

Dans le cadre d'une action, l'association fait partir chaque année, durant l'été, un certain nombre de personnes aidées, en vacances. Ce dispositif, soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme, va fonctionner cette année encore.
En 2019, l'association met en place une nouvelle action au profit de ceux qui, malgré tout, ne partent pas en vacances.
Ce sont deux journées au Parc Animalier d'Auvergne d'Ardes-sur-Couze afin d'apporter un rayon de soleil dans l'été des enfants de leurs bénéficiaires.

Le budget prévisionnel de cette action est de 2 260 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2018, une subvention exceptionnelle de 250 euros pour l'action vacances 2018.

Il est proposé 800 euros pour cette action des Restaurants du Cœur - Relais du Cœur du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2019.

Action cinéma 2019

Dans le cadre d'une action destinée à leurs bénéficiaires et leurs enfants, l'association Restaurants du Cœur - Relais du Cœur du Puy-de-Dôme organise une opération qui leur permet d'accéder à la culture, notamment via le cinéma.
Durant une année, ce sont environ 600 personnes dans tout le département, avec une forte présence sur Clermont-Ferrand, qui sont concernées.
Plusieurs responsables de salles de cinéma sont associés comme partenaires, en pratiquant une politique tarifaire préférentielle.

Le budget prévisionnel de cette action est de 2 050 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2018, une subvention exceptionnelle de 600 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 200 euros pour cette action.

Il est proposé 600 euros pour cette action des Restaurants du Cœur - Relais du Cœur du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2019.

UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES - DELEGATION DU PUY-DE-DOME

L'association dite Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques a pour but de regrouper sur le plan national les familles de malades psychiques dans un but d'entraide, de formation et de défense commune de leurs intérêts.

L'association souhaite organiser une conférence grand public autour de la thématique «Stigmatisation des troubles psychiques», fin de l'année 2019 à Clermont-Ferrand.
Cette conférence a pour objectif de lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques dans la société et à travers les faits divers.
En effet, la stigmatisation systématique de la maladie et du handicap psychiques augmente le manque d'estime de soi de ces personnes, les isole davantage, et les rend plus vulnérables.
Une table ronde, composée d'un psychiatre, Professeur Pierre-Michel LLORCA, et d'un philosophe, Monsieur Gérard GUIEZE, offrira l'opportunité d'échanges constructifs et enrichissants.

Le budget prévisionnel de cette action est de 1 500 euros.

Au regard du coût du projet, l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2014, une subvention exceptionnelle de 3 164 euros pour l'action formation «Programme Profamille».

Il est proposé 1 000 euros pour cette action de l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques - Délégation du Puy-de-Dôme, au titre de l'année 2019.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 2 JUIL. 2019

Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe à la Solidarité et à l'Action Sociale,

Unicaise JOSEPH.